INSTRUCTION
DE MONSEIGNEUR
J. JOSEPH LANGUET
EVEQUE
DE SOISSONS.

Où il montre quel est le parti le plus seur dans la contestation presente.

Au sujet de la Constitution Unigenitus, *Adressée à une Dame d'esprit.*

✠ 

A REIMS,

Chez B. MULTEAU, Imprim. de Monseigneur l'Evêque de Soissons.

M. DCCXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

INSTRUCTION
DE MONSEIGNEUR
L'EVEQUE
DE SOISSONS,

Où il montre quel eſt le parti le plus ſeur dans la conteſtation preſente.

Au ſujet de la Conſtitution Unigenitus, *adreſſée à Madame de ***.*

VOus commencez donc à douter, Madame, & mes deux Avertiſſemens, dites-vous, ont produit cet effet ſur vôtre eſprit; s'ils ne vous ont pas convaincuë, au moins ont-ils jetté dans vôtre ame des incertitudes que vous m'avouez ſans peine. Vos doutes même vous paroiſſent ſi raiſonnables, que vous croyez pouvoir

vous y fixer. Quel moyen de ne pa douter, me dites-vous, quand vous voyez de part & d'autre de grands hommes, des gens de bien, des Prêtres vertueux, des Communautez Regulieres, des Universitez celebres, qui se partagent sur un Decret, dont l'examen ne vous apartient pas? Les raisons qu'on allegue des deux côtez, ajoutez-vous, sont au dessus de vôtre portée. Vôtre état & vôtre sexe ne vous permettent pas de decider: Vous avouez même que les hommes plus éclairez ne doivent pas le faire, mais attendre le jugement des Evêques; puisque *vôtre Catechisme vous aprend*, dites-vous, *que c'est par le Pape & les Evêques que l'Eglise est gouvernée*, d'où vous concluez avec raison que c'est à eux seuls à decider sur la foi, parce que la decision fait une partie essentielle du Gouvernement: De là vous concluez encore, que puis que les Evêques sont partagez, vous devez douter jusqu'à ce qu'ils soient réunis.

Mais quoi, Madame? Apellez-vous partage, un contre cent? le Pape avec presque tous les Evêques du monde,

contre quinze ou vingt dans un coin de l'Univers? Est-ce là un partage qui puisse faire la matiere d'un doute raisonnable? Je vois bien ce qui dans vôtre esprit, égale ce petit nombre au reste de l'Eglise, les habitudes de l'amitié, la confiance de la direction, les anciennes liaisons avec certaines personnes, un peu de tendresse pour le Pere Quesnel qu'on vous a dépeint comme un Saint persecuté, un gout secret pour son livre dont le stile vous a plû, tout cela se range, pour ainsi dire, au tour de ce petit nombre d'Evêques pour le grossir à vos yeux, pour balancer par le poids des preventions, une autorité à laquelle vous déféreriez sans peine en toute autre matiere, & pour vous rassurer contre la multitude des Pontifes de Dieu qui condamnent l'apel. En un mot, vous voulez que la partie soit égale de part & d'autre; & par un certain goût bisarre, dont un esprit bien fait ne se garentit pas toujours, vous aimez vôtre irresolution & vos doutes: l'état de l'incertitude qui paroîtroit fâcheux à tout autre, a des charmes pour vous. Au lieu de desirer d'en sortir,

vous voulez y rester, & vous me dites avec dépit, je doute, je veux douter, mon doute est raisonnable, ne m'en demandez pas davantage.

C'est donc de ce doute même dont il faut vous parler aujourd'hui : je ne le combats plus : Je vois bien qu'il faut donner quelque chose à vos preventions pour m'en faire écouter : je veux donc suposer un moment vôtre doute aussi raisonnable, qu'il vous paroît l'être : mais voyons au moins, en quoi consiste ce doute que vous aimez : & quelles sont les consequences que vous en devriez tirer.

Moi qui suis vôtre Pasteur (quoi qu'indigne de ce rang) je vous declare au nom de Dieu, que vous êtes obligée en conscience de vous soûmettre de cœur & d'esprit à la Constitution *Unigenitus :* Que cette Constitution est le jugement de l'Eglise universelle : Que l'Eglise a parlé suffisamment pour vous obliger à la soumission : Je vous le dis avec le Vicaire de Jesus Christ, vôtre Superieur & le mien : je vous le dis avec presque tous les Evêques du monde. Vous repondez que l'apel de

quinze ou vingt Evêques de France vous autorise à croire que l'on n'est point obligé à se soûmettre à la loi que nous vous prescrivons. Parce qu'il est douteux, dites-vous, si ceux-ci ont raison, ou s'ils ne l'ont pas. Ajoutez donc encore qu'au moins il est douteux par consequent, si en refusant vôtre soûmission à vos propres Superieurs vous leur desobeissez, ou si vous ne leur desobeissez pas : Il est douteux si en ne vous soumettant pas à eux vous manquez à ce que la Religion vous prescrit en matiere de decision : Il est douteux si vous desobeissez à Jesus-Christ qui vous prescrit *de faire tout ce que vous diront ceux qui sont assis dans la Chaire* d'autorité : Il est douteux si vous êtes du nombre de ceux qui *n'écoutant pas l'Eglise* qui parle par ses Pasteurs, doivent être reputez *pour des publicains & des payens*. Tous ces doutes naissent naturellement de celui que vous avouez : & par une suite necessaire il est douteux encore si vous êtes aujourd'hui dans l'état d'obeissance, & d'humilité que Dieu demande de vous, & si mourant dans cet état, vous seriez

ou recompensée au Tribunal de Dieu pour vôtre doute, ou condamnée pour vôtre desobeissance.

Ce n'est pas tout encore, par les termes de cette Bulle & de la publication que vôtre Evêque en a faite, ceux qui parlent contre elle, qui lisent les écrits qui la combattent, qui gardent le Nouveau Testament de Quesnel, nonobstant la défense, encourent l'excommunication. Cependant vous avez fait l'un & l'autre plusieurs fois, & vous ne vous en cachiez pas. Il est donc douteux encore, selon vous, si vous avez encouruë devant Dieu cette excommunication. Il est douteux si vous n'étiez pas obligée en conscience d'en demander l'absolution : il est douteux si perseverant volontairement dans cet état, vous ne vous amassez pas sans cesse un tresor de colere pour le jour des vengeances. Voila, Madame, ce que c'est que vôtre doute, ce doute que vous croyez si raisonnable & si juste, ce doute dans lequel vous prenez vôtre complaisance: & voici la consequence que j'en tire.

Dans un doute dont la matiere & les suites ne peuvent vous être indifferen-

tes, dans un doute, dis-je, quelque bien fondé que vous le croyiez, quel eſt le parti que la prudence chrétienne & le zele de vôtre ſalut doivent vous faire prendre? les uns vous diſent que vous vous perdrez en refuſant vôtre ſoumiſſion, & d'autres vous diſent qu'il n'y a rien à craindre. Ceux-ci ſont ſans autorité ſur vous, & ceux-là l'ont toute entiere. Je ne vous demande pas lequel de ces deux avis doit paroître le mieux apuyé, lequel eſt revêtu de la plus grande autorité à vôtre égard, je demande ſimplement lequel eſt le plus ſeur pour vôtre ſalut? Car enfin dans la cauſe du ſalut il eſt de la derniere conſequence de ne pas ſe tromper ſur le choix des routes qui y conduiſent. *On ne peut trop prendre de precaution & de ſureté quand il eſt queſtion d'aſſurer ſon éternité*, dit un ſaint Pere, & je vous l'ai oui repeter cent fois; n'y aura-t'il donc que l'article de vôtre obeiſſance au Pape & à vôtre Evêque ſur lequel vous aimiez à reſter dans le doute? Riſquerez-vous à ce ſujet vôtre éternité, vous qui croyez devoir la mettre en aſſurance ſur tous les autres articles de vôtre conduite?

Mais comment ſe fixer dans ce doute, me direz-vous, puiſque vôtre état ne vous permet pas de decider ? le voici, Madame ; le parti d'un inſenſé c'eſt de donner au hazard ce qui regarde le ſalut & l'acompliſſement de ſes devoirs. Le parti d'un eſprit ſage c'eſt de prendre dans le doute le chemin le plus aſſuré : Saint Auguſtin vous preſcrit lui-même cette regle : *Celui qui eſt dans le doute*, dit ce Pere, *peche grievement, ſi dans les choſes qui regardent ſon ſalut, il prefere ce qui eſt douteux à ce qui eſt aſſuré.* Voila la regle que vôtre incertitude même vous engage de ſuivre. Dites tant que vous voudrez, qu'il eſt douteux ſi l'obeiſſance que nous exigeons eſt indiſpenſable. Dites tant que vous voudrez qu'il ne vous apartient pas de prendre parti dans des diſputes au deſſus de vous : je vous ai promis de vous laiſſer dire tout ce que vous voudrez là-deſſus : mais enfin il faut en revenir au principe de ſaint Auguſtin, & convenir qu'il eſt de vôtre religion de choiſir le plus ſeur, le parti où il y a le moins à riſquer pour vous, le parti qui pourra vous rendre plus aſſurée au Tribunal de

Dieu lorſque vous y paroîtrez : & quand y paroîtrez-vous ? vôtre jeuneſſe & vôtre ſanté ne ſont point des garans aſſez ſeurs contre la mort. Il faut à tout âge ſe precautionner contre les terribles jugemens de Dieu. Il eſt de la prudence de prendre ſans delai des meſures ſalutaires, contre un jugement dont le ſuccez eſt au moins douteux, ſelon vous, & pour ne point riſquer une éternité, dont la perte eſt irreparable.

Si dans une affaire ſi intereſſante il eſt de la prudence de prendre le parti le plus ſeur, la queſtion qui eſt entre vous & moi, ſera bien-tôt decidée : & elle la ſera par le doute même dans lequel vous vous êtes retranchée. Dans le doute le parti le plus ſeur, eſt celui de la ſoumiſſion à ce que vos Paſteurs exigent de vous. Je vais vous en donner quelques preuves fort ſimples, qui tirent leur force de leur ſimplicité même, & auſquelles tout vôtre eſprit ne pourra trouver de replique ſolide.

1. Le parti le plus ſeur eſt celui qui eſt apuyé par la plus grande autorité viſible. Mr Nicole que vous écoutez volontiers, dit que c'eſt par *cette plus*

grande autorité visible qu'on eſt obligé de *regler ſa croyance*. Il dit d'ailleurs que *le meilleur uſage que l'on puiſſe faire de ſa raiſon c'eſt de la ſoûmettre à la plus grande autorité qui ſoit dans le monde*. Or vous voyez où elle eſt cette *plus grande autorité*. Le Pape, vôtre propre Evêque, plus de cent Evêques de vôtre nation, ſans parler de ceux du reſte du monde, ſont-ils moindre en autorité que quinze ou vingt Evêques qui apellent? ceux-ci rejettent la Bulle, mais ils n'ont point ſur vous une autorité immediate. Ceux-là au contraire ſont vos propres Superieurs, ils exigent vôtre ſoumiſſion en vertu d'une autorité que vous ne pouvez leur refuſer: Ils ont donc *la plus grande autorité*. La ſoumiſſion pour ce qu'ils ordonnent, eſt donc le parti le plus aſſuré.

2. Le parti le plus aſſuré en matiere de Religion, c'eſt celui des Superieurs Eccleſiaſtiques. De l'aveu de tous les Theologiens, en cas d'incertitude, le prejugé eſt pour eux. Dans le doute on met en ſureté ſa conſcience en ſe determinant ſur la deciſion des Superieurs Eccleſiaſtiques. Or vous ſavez quelle

eſt leur decision : ils exigent vôtre ſoumiſſion. Il faut donc dans le doute deferer à leur loi, & vôtre deference même fait vôtre ſureté. C'eſt ſaint Bernard qui nous l'aprend. Ecoutez-le, ,, ce que l'homme commande (ce Pere parle des Evêques) ,, ce que l'homme ,, commande de la part de Dieu, s'il ,, n'eſt pas certain qu'il déplait à Dieu, ,, il faut le recevoir, comme ſi c'étoit ,, Dieu même qui l'eut ordonné. Qu'im- ,, porte en effet, ſi c'eſt par lui-même ,, ou ſi c'eſt par ſes Miniſtres pris d'en- ,, tre les Anges ou d'entre les hommes ,, que Dieu nous manifeſte ſa volonté ? ,, Mais les hommes, direz-vous, peu- ,, vent aiſément ſur la volonté divine ,, ſe tromper, & tromper les autres ,, dans des choſes douteuſes. Voilà, Madame, vôtre objection. L'auriez-vous crû que ſaint Bernard l'eut prevûë il y a ſi long-tems ? Mais comme la deſobeiſſance eſt de tous les ſiecles, il n'eſt pas étonnant que dans tous les ſiecles on ait combattu ſes pretextes. Vous dites donc avec ceux que ſaint Bernard combat ici, que le Pape & vôtre Evêque peuvent ſe tromper en

vous prescrivant la soumission, j'ai fait voir autrefois que cela ne se peut suposer, puis qu'ils ont pour garant le suffrage de presque tous les Evêques du monde. Mais enfin dans ce moment il faut vous le passer, je vous l'ai promis : *ils peuvent se tromper*, dites-vous ; mais saint Bernard repond : „ Que vous „ importe ? Vous n'êtes point compli„ces de leurs erreurs. D'autant plus „ que vous aprenez des Ecritures que „ les levres du Prêtre gardent la scien„ce, que c'est de sa bouche qu'on „ recherchera l'intelligence de la loi, „ parce qu'il est l'Ange du Dieu des „ Armées. Ce mot est tiré du Prophete Malachie. Saint Bernard continuë : „ Si „ l'on doit rechercher l'intelligence de „ la loi dans la bouche du Prêtre ; sans „ doute que ce ne sera pas d'une loi „ prouvée par une raison évidente, ou „ par un texte autentique de l'Ecriture. „ En ce cas on n'auroit pas besoin des „ ordres ou des deffenses d'un Maître. „ Mais ce qu'on recherchera sur les „ levres de celui qui a le depôt de la „ science, & ce qui par la bouche de „ l'Ange du Seigneur, sera rendu cer-

„ tain : c'eſt ce qui eſt tellement obſcur „ & caché, qu'il eſt douteux ſi c'eſt ou „ non l'ordre de Dieu. De qui donc „ aprendra-t'on les volontez divines, „ ſi ce n'eſt de celui à qui la diſpenſa- „ tion des Miſteres de Dieu eſt confiée. „ Nous devons donc écouter comme „ Dieu même ceux qui nous tiennent „ la place de Dieu dans les choſes qui „ ne ſont pas évidemment contraires à „ Dieu. Voila la maniere dont ſaint Bernard veut qu'on ſe determine en cas de doute : voilà la regle qu'il preſcrit de ſuivre, ſavoir la voix *de l'Ange du Seigneur*, de celui qui *eſt chargé du depôt de la doctrine, & de la diſpenſation des Miſteres de Dieu.* C'eſt ſa voix qui doit fixer l'obeiſſance, dans le cas de doute & d'incertitude. Ce qui eſt douteux *eſt rendu certain* par ſa deciſion. On doit lui obeir quand ce qu'il ordonne *n'eſt pas évidemment contraire à la loi de Dieu.* Quand le Miniſtre de Dieu ſe tromperoit, l'homme obeiſſant & docile *n'eſt point complice* de ſes erreurs. La voye de la ſoumiſſion eſt donc non ſeulement la plus ſure, mais même elle eſt indiſpenſable *en cas de doute*, ſelon ſaint Bernard.

3. Le parti le plus ſeur, eſt celui où il y a moins à riſquer pour la conſcience, & où le peché eſt moins à craindre. Or du côté de la conſcience, qu'eſt-ce que riſque celui qui ſe ſoumet par un pur eſprit de docilité & d'obeiſſance? & qui captivant ſes raiſonnemens & ſes lumieres par un eſprit de foi, dit avec ſimplicité, je croi ce que le Pape & les Evêques enſeignent, je les croi ſur la Conſtitution comme ſur tout le reſte. Si par impoſſible cet homme humble, a tort de ſe ſoumettre ainſi, ſon peché, s'il en commet en cela quelqu'un, ne conſiſtera qu'à avoir eu trop d'humilité, trop de docilité, trop de ſimplicité. Or ce pretendu peché eſt-il bien énorme? croyez-vous qu'il y ait beaucoup de gens damnez pour avoir eu trop d'humilité? Mais au contraire que ne riſque pas celui qui refuſe de ſe ſoumettre? ſi il a tort de faire ce refus: (car enfin il peut avoir tort de le faire: dés qu'on ſupoſe le doute, on doit ſupoſer qu'il eſt poſſible que le refus ſoit criminel) ſi donc celui qui refuſe de ſe ſoumettre, a tort de repondre par un refus aux ordres de ſes Superieurs,

ſon

ſon peché eſt une deſobeiſſance, & une deſobeiſſance à Jeſus-Chriſt même, qui ordonne d'écouter les Miniſtres qui parlent en ſon nom. Or l'enfer eſt peuplé d'eſprits rebelles, que leur deſobeiſſance y a precipité. Ils croyoient avoir autant de raiſons que vous de reſiſter, de douter, de refuſer la ſoumiſſion qu'on exigeoit d'eux, & leur erreur ne les a pas excuſez.

4. Le parti le plus ſeur eſt celui dont les ſuites n'ont rien de funeſte : le moins ſeur eſt celui dont les ſuites peuvent être déciſives pour le bien de l'Egliſe & pour vôtre ſalut : c'eſt par ce principe encore que la route de la ſoumiſſion doit vous paroître preferable. Quel mal arrivera-t'il en effet ſi docile dans vôtre ſimplicité, vous vous livrez humblement à cette ſoumiſſion abſoluë que nous vous prêchons ? de l'aveu même des Evêques apellans, ceux qui ont accepté la Bulle *ne ſe ſont point écartez de la verité*, je l'ai fait voir dans mon premier Avertiſſement, & vous m'avez avoué que mes preuves étoient ſans replique. Si vous craignez les abus que l'on peut faire, dites-vous, de la

Bulle, l'Eglise est assez sage pour les prevoir & pour y remedier, & Dieu est avec elle pour l'en garantir. Mais quel mal ne s'ensuivra-t'il point du refus de la soumission, si elle est necessaire? Saint Cyprien nous l'aprend, lorsqu'il dit que c'est dans cette desobeissance aux Evêques que les schismes & les heresies prennent leur source. Et vous concevez aisément que tout est renversé dans l'Eglise, dès qu'on s'y croira libre de donner ou de refuser la soumission selon les doutes & les prejugez dont on sera prevenus.

5. La route la plus assurée est celle qui est reconnuë pour sure par les défenseurs des deux partis oposez. Par exemple les Calvinistes sont convenus plusieurs fois qu'on peut se sauver dans nôtre communion, mais nous soutenons avec raison qu'on ne peut se sauver dans la leur. Donc, avons-nous toujours conclu, nôtre communion est le parti le plus seur. J'en dis de même de vôtre état par raport à la soumission. Vous ne pouvez nier qu'on puisse se sauver en se soumettant de bonne foi, & par esprit de pure docilité à la Cons-

titution. Saint Auguſtin eſt formel. *Le peuple*, dit-il, *eſt établi dans une entiere ſureté par la ſimplicité de ſa croyance.* Il faut donc, que ſelon ſaint Auguſtin, la ſimplicité de la croyance ſoit une garantie ſuffiſante, il faut que la voye de ſoumiſſion ſoit pour le peuple une voye aſſurée. Aucun des Apellans même n'oſeroit le nier. Mais tandis que vous avouez que la ſimplicité de nôtre foi nous met en ſureté, nous ne pouvons vous diſſimuler que nous croyons vôtre reſiſtance criminelle aux yeux de Dieu: que le refus de ſe ſoumettre à ſon Vicaire, & à tous les Evêques qui lui ſont unis, eſt une deſobeiſſance formelle à la voix de Dieu même & à celle de ſon Egliſe, & que le ſalut éternel dépend de vôtre ſoumiſſion : Voila les deux partis opoſez, réunis en faveur de cette ſoumiſſion que je voudrois vous perſuader. Les uns la croyent neceſſaire, les autres avouent au moins qu'elle ne ſera pas un obſtacle à vôtre ſalut. La ſoumiſſion eſt donc le parti le plus aſſuré : elle eſt donc le parti que vous devez prendre pour ne point riſquer vôtre éternité.

6. Le parti le plus ſeur eſt celui de la Communion du ſaint Siege & des Evêques de toutes les Nations catholiques. Vous avez peut-être lû ces paroles dans Monſieur Paſcal, que *les vertus*, *les auſteritez*, *les bonnes œuvres*, *ſont inutiles hors de l'Egliſe & de la communion du chef de l'Egliſe qui eſt le Pape.* Il eſt donc decifif pour vôtre ſalut d'être dans cette ſainte & neceſſaire communion. Or on ne peut nous diſputer cet avantage. Nous ſommes unis au ſaint Siege en ſouſcrivant à la même deciſion, & les peuples qui nous ſont attachez par l'obeiſſance, ſont infailliblement dans cette ſainte communion. Ils n'ont ni cenſure, ni excommunication, à craindre : les Evêques apellans n'oſeroient entreprendre d'en porter contre vous. Mais vous, dés que vous refuſerez cette obeiſſance que nous jugeons neceſſaire, aurez-vous avec nous l'union que vous devez avoir ? Vous le pretendrez ſans doute, mais eſt-ce aſſez de le pretendre ? Il faut comme je vous l'ai dit dans mon ſecond Avertiſſement. *Il faut, pour que vous ſoyez veritablement unis aux Paſteurs de l'Egliſe, que la*

société de ces Pasteurs successeurs des Apôtres le Pape à leur tête, reconnoisse vôtre union & qu'ils l'avouent. Le mot de *communion* est un mot reciproque, qui ne dépend pas d'un seul. Pour que l'union soit veritable, il faut que les deux qu'on pretend unir y concourent à la fois, si l'un des deux refuse, l'union ou la communion, elle n'est point entre eux, si je me separois de la communion de tous les Evêques, même à leur insçû, je cesserois d'être de l'Eglise. Si le Pape & tous les Evêques se separoient de ma communion, j'aurois beau pretendre y participer encore, la communion seroit rompuë entre eux & moi. Et dans cet état qu'elle devroit être mon effroi & mon inquietude? Vous devez être dans la même crainte, parce que vous êtes dans le même peril, & en voici une preuve decisive. Avant que vous vous fussiez fixée aux doutes, vous vous êtes donnée plusieurs fois la liberté de parler contre la Bulle, vous avez lû, prêté, & repandu plusieurs des libelles qui la combattent. Or ces lectures & ces discours, comme je l'ai déja dit, vous étoient défendus sous

peine d'excommunication encouruë par le ſeul fait, cette peine eſt énoncée dans la Bulle & dans le Mandement de vôtre Evêque pour la publication. Si ſelon vous, il eſt douteux ſi la Bulle oblige en conſcience, il eſt donc au moins douteux ſi vous avez encouruë l'excommunication : il eſt douteux ſi vôtre conſcience n'eſt point liée devant Dieu par les cenſures de l'Egliſe : il eſt douteux ſi le peu d'inquietude que vous en avez, eſt l'effet d'une ignorance criminelle. Il faut donc pour aſſurer vôtre conſcience que vous preniez contre ces cenſures les precautions ſalutaires que l'Egliſe vous preſcrit : il faut pour aſſurer vôtre ſalut que vous vous mettiez dans une ſituation, où vous ſoyez aſſurée d'être unie avec le Pape, le corps Epiſcopal, & vôtre propre Evêque, d'être unie, dis-je, à eux par les liens indiſpenſables de l'obeïſſance, & de la ſoumiſſion aux deciſions qu'ils jugent neceſſaires pour la conſervation de la foi, d'être tellement unie à eux que vous n'ayez point à craindre d'etre retranchée par eux de la communion de l'Egliſe. Si vous n'êtes point aſſurée de

cette union, ou ſi vous n'avez d'aſſurance que les pretendues lumieres de vôtre conſcience, vous n'êtes point en ſureté; parce que cette conſcience peut ſe tromper, elle peut vous tromper vous même, comme elle en a trompé tant d'autres; vous devez craindre ſa tranquillité tant qu'elle ne vous preſſe pas par ſes remords de prendre ſur un point ſi important à vôtre ſalut, les precautions les plus aſſurées. Voïla ce que j'avois entrepris de vous prouver, & c'eſt par vos doutes même que je le prouve. Si c'eſt de bonne foi que vous ayez douté juſqu'à ce moment, c'eſt de bonne foi que vous devez prendre le parti le plus certain. L'éternité merite bien qu'on prenne pour elle cette precaution, que vôtre prudence vous inſpireroit dans toute autre affaire moins importante.

Or ce qui vous rendra plus coupable, en donnant au hazard dans cette matiere ce qui regarde vôtre ſalut, c'eſt que le parti de la ſoumiſſion qui peut le mettre en aſſurance, n'a rien qui doive vous rebuter par ſes difficultez. On n'exige point de vous des travaux

penibles & des discussions laborieuses, la route que je vous montre est aussi aisée qu'elle est seure. Tout y est simple, tout y est unis, un enfant y marcheroit sans peine : il n'a qu'à prendre confiance en sa mere qui le mêne par la main, ou qui le porte entre ses bras : il peut même s'endormir sur son sein, & son sommeil ne retarde point son voyage ; sa confiance fait sa seureté. Tel est l'état d'un Chrétien sur la terre : il est enfant, s'il ne l'est pas il faut qu'il le devienne. Jesus-Christ l'a ordonné. Malheur à vous si vous n'avez pas encore apris de lui cette importante leçon. C'est à vous comme à tous qu'il a dit, *si vous ne devenez comme des enfans, vous n'entrerez point au Royaume des Cieux.* Ces paroles n'exceptent personne, pas même ceux qui par leur dignité de Prêtres & par leurs lumieres, sont élevez au dessus des peuples. L'enfance spirituelle est prescrite à tous, avec ses caracteres necessaires de simplicité, de docilité, & de confiance en ceux qui nous servent de peres en Jesus-Christ. Que craignez vous d'eux ? Qu'ils ne vous poussent trop loin ? Qu'ils n'abusent de

vôtre credulité, & qu'ils vous fassent croire tout ce qu'ils voudront? Mais Jesus Christ *est avec eux*, il y est *tous les jours*. Il l'a promis. Il leur a promis par consequent de garantir leur corps de toute erreur. La promesse de Dieu, ne fait-elle pas tout à la fois, & vôtre seureté & vôtre regle?

Quelque facile que cette route soit par elle même, je crois bien qu'il vous en coutera pour vous y reduire. Vous avez de l'esprit, de la lecture, du goût, & vous ne l'ignorez pas. Qu'il en coute à un esprit qui se pique d'élevation, & qui croit se suffire à lui même, qu'il en coute, dis-je, de s'humilier & de se soumettre! tout se revolte dans un cœur qui se confie dans ses lumieres. Le dépit le saisit lors qu'on lui dit, croyez, soumettez-vous. Ce n'est qu'avec les plus vives repugnances qu'il se captive sous le joug de l'autorité legitime des Pasteurs qui combattent ses preventions. Mais c'est vôtre repugnance même qui doit vous faire envisager la soumission que je vous demande, comme un parti indispensable, & le plus seur pour vous. Car enfin il est

indiſpenſable pour vous, d'être humble, d'être enfant, d'être docile, de renoncer à vous-même, & il n'y a de route aſſurée que celle que l'humilité vous preſente. Dans le doute & dans la reſiſtance que vous aimez l'orgueil eſt peut-être caché, ſous les dehors trompeurs des pretextes qu'on vous ſugere. Quelque raiſonnable que paroiſſe vôtre doute, il pourroit bien n'être qu'un maſque dont une preſomption ſecrette s'envelope pour ſe dérober à vos yeux. Quoi que vous ne voyiez pas cet orgueil, il peut être tres-réel en vous, & vôtre ignorance ne ſuffit pas pour vous excuſer.

Mais dans le chemin de l'humilité avez-vous rien de pareil à craindre ? un cœur qui n'a que de la docilité & de la ſoumiſſion ne laiſſe aucun replis, où l'orgueil puiſſe ſe cacher. Ce vice a perdu toute priſe ſur une ame ſimple & docile ; il ne peut plus être pour elle la ſource de ſon égarement. Comment s'égarer en effet quand on ſe défie de ſoi-même, qu'on renonce à ſes propres lumieres ſi ſouvent trompeuſes, & qu'on ſe confie en Dieu, qui ne nous a

donné des Pasteurs que pour conduire surement. Il nous a promis en cent manieres d'être, pour ainsi dire, le garant de leurs enseignemens & de leurs loix. Ses promesses ne suffisent-elles pas pour vous assurer ? Une confiance si bien établie sur la parole de Dieu même, jointe à une humilité sans reserve peut-elle vous induire en erreur? On est en sureté quand on a tout à esperer de Dieu, & qu'on n'a rien à craindre de soi.

Si je me fixe à un doute volontaire, & que sous ce pretexte je refuse l'obeissance à des Pasteurs dont je ne puis revoquer en doute l'autorité, je ne vois rien de solide qui puisse me rassurer contre l'avenir. Je n'ai ni promesse ni assurance, ni parole de l'Ecriture qui fasse ma consolation. Je ne trouve au contraire que des menaces éffrayantes contre ceux qui refusent de croire, qui se roidissent contre l'autorité, qui se confient dans leurs propres lumieres. Mais combien de paroles consolantes qui m'assurent & me tranquilisent dans cette humble soumission, qui fait ma sureté ? Par elle je suis seur d'attirer sur

moi les regards de mon Dieu, parce qu'il eſt écrit *qu'il regarde les humbles & qu'il exauce leurs vœux :* Je ſuis ſeur que la ſimplicité de ma croyance ſera elle même ma caution, parce qu'il eſt écrit que *le juſte eſt bien conduit par ſa propre ſimplicité* Je ſuis ſeur que ma docilité me garantira mieux de l'erreur que toutes mes vaines recherches, parce qu'il eſt écrit que cette ſublime ſageſſe *qui fait diſcerner entre le bien & le mal*, ſe trouve *dans la docilité du cœur.* Je ſuis ſeur enfin d'être plus conforme à Jeſus-Chriſt, dont la reſſemblance fait nôtre regle & nôtre bonheur. Il a été lui-même enfant, & obeiſſant, & ſoumis : il a voulu que les Mages, quoi qu'inſpirez du Ciel, apriſſent *des Princes des Prêtres* le lieu de ſa naiſſance ; il étoit lui-même dans le temple *écoutant les Docteurs de la loi, & les interrogeant*, & c'eſt après nous avoir donné ces exemples, qu'il nous donne pour regle, *de faire tout ce qui nous ſeroit dit par ceux qui ſont aſſis dans la Chaire* d'autorité ; quand même leur vie dereglée nous obligeroit *à ne pas faire ce qu'ils font.* Voila la ſeureté & la

confolation que la voye de foumiffion vous prefente. En trouverez-vous une femblable dans la defobeiffance & dans le doute?

Meditez devant Dieu ces veritez: meditez-les dans un tems où l'Eglife honorant la fainte Enfance du Fils de Dieu, nous remet devant les yeux l'obligation qui nous eft impofée de l'imiter. Mais meditez-les en vous reprefentant l'état où la mort vous reduira un jour, lorfque s'aprochant de vous par une infirmité precipitée, elle vous preffera de mettre ordre à vôtre confcience qui s'endort trop aujourd'hui. Alors prête à paroître devant Dieu pour lui rendre compte de vos refiftances & de vos doutes, aurez-vous la même tranquillité que vous affectez maintenant? N'aurez-vous rien alors à craindre de ces cenfures que vous avez méprifées, de cet orgueil fecret que vous ne voulez pas vous avouer à vous-même, & de cette defobeiffance reflechie que vous apellez doute & peut-être fageffe? tout au moins ferez-vous alors dans la cruelle incertitude, fi ces doutes que vous aimez à prefent auront été

l'effet d'une prudence legitime, ou s'ils auront été le pretexte d'une desobeissance criminelle. Cette incertitude est-elle bien consolante pour une ame qui est prête à subir le plus rigoureux de tous les jugemens? non non, le plus vif sujet de vôtre douleur, sera de n'avoir pas mis vôtre salut en assurance, lorsque vous le pouviez aisément. Et vos doutes même évanouis, ne vous laisseront que le regret de les avoir trop écoutez.

Saint Hypolite Prêtre de l'Eglise Romaine & Martyr, tout recommandable qu'il put être par sa dignité & par ses vertus, eut le malheur de s'engager dans le schisme de Novat. Ce schisme avoit pour pretexte une plus grande austerité dans la discipline, particulierement sur l'administration de la penitence. Ainsi le pretexte de la severité n'est pas nouveau, & l'on ne doit pas s'étonner, si aujourd'hui la crainte d'un relâchement pretendu, entraine des hommes vertueux, dans la revolte contre l'Eglise. Saint Hypolite fut saisi comme Chrétien par les persecuteurs & condamné à la mort. Comme on le

menoit au martyre, le peuple dont il avoit le soin, & qui par affection le suivoit en grand nombre, consulta sur le schisme qui partageoit l'Eglise alors, & lui demanda quel étoit le meilleur parti. *Fuyez*, dit-il, *le malheureux Novat, & revenez à l'Eglise Catholique. Je vois maintenant les choses tout autrement, & je me repens de ce que j'ai enseigné.* C'est ainsi, Madame, qu'à la mort on voit *les choses tout autrement.* On le voit; mais on regrette de n'avoir pas ouvert plutôt les yeux. Vous exposerez-vous à ce regret? & un regret, qui peut-être même ne vous sera pas donné? peut-être n'aurez vous pas le loisir de concevoir ces regrets salutaires? peut-être n'aurez-vous pas la force d'en tirer le fruit d'une soumission veritable? N'y a-t'il pas même des regrets qui dans ces momens terribles, operent plutôt le desespoir que la conversion? la grace singuliere acordée à un Saint qui affronte les suplices, ne suffit pas pour vous rassurer, vous n'êtes pas comme lui dans l'ocasion de devenir martyre; mais c'est assez pour vous d'avoir celle de devenir humble.

Dieu ne demande que cela de vous au jourd'hui ; c'eſt aſſez pour lui plaire, & c'eſt trop peu pour le lui refuſer. Je ſuis, &c.

Signé, L'EVEQUE DE SOISSONS.

A Soiſſons, le 25. Decembre 1718.